ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail

Question écrite n° 131075

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la durée du congé décès. Soulignant les difficultés rencontrées pour concilier vie familiale et vie professionnelle, il semblerait opportun de porter la durée du congé décès à cinq jours pour les veufs et les veuves en raison d'une part de la complexité des démarches qui s'ajoutent au choc psychologique et d'autre part afin d'accompagner, le cas échéant, les enfants en deuil. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : M. François-Xavier Villain
Circonscription : Nord (18e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131075
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2396
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)